



JEAN-MICHEL BAYLET
MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE,
DE LA RURALITE ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

AXELLE LEMAIRE
SECRETARE D'ETAT AU NUMERIQUE ET A
L'INNOVATION
AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 2 septembre
N°005

**Jean-Michel BAYLET, ministre de l'Aménagement du territoire,
de la Ruralité et des Collectivités territoriales
et Axelle LEMAIRE, secrétaire d'Etat au Numérique et à l'Innovation,**

lancent le recensement des derniers centres-bourgs encore dépourvus de couverture mobile

Ce recensement s'inscrit dans le programme de résorption des zones blanches, relancé par le Gouvernement et qui vise à assurer une couverture en téléphonie et en internet mobiles de la totalité des centres-bourgs d'ici mi-2017.

Dans ce cadre, une liste de 268 communes avait été publiée en février dernier suite à une campagne de mesures effectuée dans le courant de l'année 2015. Cependant, certaines communes n'avaient pas pu bénéficier de cette campagne en temps utile.

Afin de garantir qu'aucune commune éligible au plan de résorption des zones blanches n'aura été omise, le comité interministériel aux ruralités qui s'est tenu à Privas le 20 mai dernier a décidé le lancement d'une nouvelle campagne de mesures. Celle-ci sera menée en novembre, en lien étroit avec les élus locaux concernés.

Les communes qui seront reconnues comme étant en « zone blanche » bénéficieront des mêmes conditions de couverture et de financement que les 268 centres-bourgs déjà identifiés, à savoir :

- Une connexion en 3G par les 4 opérateurs mobiles nationaux ;
- Un financement à 100% de l'investissement initial (pylône) par l'Etat ;
- Un accompagnement par l'Etat de la maîtrise d'ouvrage pour les collectivités qui le souhaitent.

Aujourd'hui, le plan de résorption des zones blanches a permis d'équiper près de 2000 centres-bourgs en 3G et permettra la couverture de plus de 1700 centres-bourgs en 3G d'ici mi-2017, dont la plupart sont déjà équipés en 2G.

Contact presse :

Cabinet de Jean-Michel BAYLET : 01 44 49 85 65 service-presse@territoires.gouv.fr

Cabinet d'Axelle LEMAIRE : 01 53 18 44 50 sec.senum-presse@cabinets.finances.gouv.fr